

SOUTIEN AU TUTORAT ET À L'ENCADREMENT DE STAGE ACTE DE CANDIDATURE AU PROJET 2018

En lien avec l'enseignement de Promotion sociale

Un seul envoi suffit et de préférence par email pour le 1^{er} octobre 2018 au plus tard (avant le début des stages)

1. Coordonnées de l'institution (MAE) et de l'établissement d'enseignement

L'institution :				<input type="checkbox"/> CP332
				<input type="checkbox"/> Qualifesc
Adresse :				<input type="checkbox"/> Emploi-Jeune
Représentée par				<input type="checkbox"/> Public Prov. Luxemb.
Fonction :		Téléphone :		Mail :
Personnel salarié	<i>Nombre de PP</i>		<i>Nombre d'ETP</i>	
Nombre de travailleurs salariés avec un titre requis pour l'accueil d'enfants 0-12 ans			Nombre de groupes de vie où se déroulent les stages	

et

L'établissement d'enseignement de promotion sociale :				
Adresse :				
Représenté par				
Fonction :		Téléphone :		Mail :
Réseau :		<input type="checkbox"/> CPEONS	<input type="checkbox"/> CF	<input type="checkbox"/> FELSI <input type="checkbox"/> SEGEC

déclarent vouloir participer au projet 2018 de soutien au tutorat et à l'encadrement de stages.

2. Nombre de stagiaires issus de l'établissement d'enseignement de promotion sociale qui seront accueillis dans le MAE

Filière	Type de stage <i>(insertion, intégration...)</i>	Nombre de périodes par stage	Nombre de stagiaires prévus :
Auxiliaire de l'enfance			
Animateur*			
Educateur			
Educateur spécialisé*			
TOTAL			

* pour le secteur 3-12 ans

Précision pour les institutions Qualifesc :

Le stagiaire doit obligatoirement être affecté au moins en partie à une activité reconnue par le FESC.

Le premier stage débutera le et le dernier stage se terminera le

3. Tuteur(s) envisagé(s) au sein du MAE

NOM	PRENOM	Genre ¹	Date de naissance ²	Diplôme obtenu	Date de début de contrat ³ (min 2 ans d'ancienneté)	Années d'ancienneté dans le secteur (minimum 5 ans)	Fonction exercée	Régime de travail ³

¹ F : Femme ; H : Homme

² Format : JJ/MM/AAAA (exemple : 15/03/1989)

³ Tel que prévu dans le contrat de travail. TP : Temps-plein ; MT : Mi-temps ; ≥MT : Entre mi-temps et temps-plein ; <MT : moins qu'un mi-temps

4. Bénéficiaire(s) de l'embauche complémentaire et modalité(s) d'embauche envisagée(s)

Le(s) bénéficiaire(s) de l'embauche :

- Le(s) tuteur(s) (si à temps partiel)
- Le(s) référent-teur(s) (si à temps partiel)
- Le responsable (si également tuteur et limité à 25% du budget¹ → soumis à dérogation)
- Un autre travailleur (exerçant une fonction similaire à celle apprise par le(s) stagiaire(s))

RAPPEL : Si le bénéficiaire de l'embauche n'est pas tuteur, son temps de travail complémentaire doit servir à décharger le tuteur d'une partie de son temps de travail pour lui permettre d'assumer les heures de tutorat. Les heures d'embauche doivent donc correspondre le plus possible au temps de tutorat.

Modalité(s) d'embauche envisagée(s) :

- Extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (tuteur ou autre travailleur) ;
- Engagement d'un nouveau travailleur ;
- Heures complémentaires (si moins de 13h par trimestre).
- Recours à un service de remplacement (externe au MAE)
- Recours à une société d'interim

5. Demande éventuelle de dérogation de la part du Milieu d'accueil

Concernant le profil du tuteur, l'embauche complémentaire...

¹ Il faut donc obligatoirement un autre travailleur qui puisse bénéficier d'une partie de l'embauche
Fonds MAE 2018

6. Lien avec le Carnet de Bord Professionnel

Connaissez-vous l'outil Carnet de bord professionnel ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, avez-vous déjà informé vos travailleurs de son existence et de son fonctionnement ? <input type="checkbox"/> OUI/ <input type="checkbox"/> NON • Si oui, l'action d'embauche tutorat contribuera-t-elle à l'utilisation de l'outil par les travailleurs ? <input type="checkbox"/> OUI/ <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, expliquez comment :
<ul style="list-style-type: none"> • Si non, vous êtes invités à prendre connaissance de l'outil Carnet de bord et à sensibiliser les travailleurs concernés par le tutorat à son utilisation. Etes-vous d'accord ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Commentaires :
Avez-vous déjà commandé un/des exemplaire(s) de l'outil pour votre institution et vos travailleurs ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, les travailleurs sont-ils accompagnés dans l'utilisation de cet outil ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Si oui, expliquez comment :
Avez-vous fait une demande de séance d'information auprès de la Cellule Carnet de bord ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Souhaitez-vous recevoir plus d'informations sur le Carnet de bord professionnel ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON

7. Déclaration sur l'honneur

POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL ENFANTS, VEUILLEZ COMPLETER L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

<ul style="list-style-type: none"> • La délégation syndicale en interne (si elle est présente) a été informée du projet • L'ensemble du personnel de l'institution a été informé du projet • Les personnes concernées ont marqué leur accord 			
NOM et Prénom	Fonction	Signature	Date

8. Signatures

Fait à Le

Pour le Milieu d'accueil	Pour l'Etablissement d'enseignement

Pour information : Suites données à l'envoi de cet acte de candidature :

- Vous serez contacté par l'équipe du projet pour finaliser votre demande si nécessaire
- Une validation de la demande aura lieu dans les quinze jours qui suivent votre demande
- Si votre demande est validée, nous vous inviterons à introduire une convention dans le mois qui suit la validation de la demande (modèle sur www.stagiairemae.org)

ANNEXE

RESUME DES MODALITES DE PARTICIPATION AU PROJET

(détails dans la note d'information disponible sur www.stagiairemae.org)

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. Milieux d'accueil d'enfants (MAE) concernés

MAE avec au moins 5 ETP dont 3 travailleurs salariés avec un titre requis pour l'accueil d'enfants 0-12 ans

1.2. Filières concernées

- Filières de niveau secondaire supérieur : auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur (à condition que le stage ait lieu dans un MAE reconnu par l'ONE pour l'accueil 3-12 ans pour la formation d'animateur)
- Educateur spécialisé (à condition que le stage ait lieu dans un MAE reconnu par l'ONE pour l'accueil 3-12 ans)

Pour toutes les filières: la période de stage sera d'au moins 50h (ou 60 périodes de 50 min) par stagiaire et par année

1.3. Modalités du tutorat (pour les MAE)

<i>Garantir une qualité d'accueil et une continuité du tutorat</i>	<i>Profil du tuteur</i>
<ul style="list-style-type: none">• Adapter le nombre (et le type) de stagiaires au nombre et au type d'enfants accueillis• Prévoir au maximum 1 stagiaire en même temps par tuteur dans le même groupe de vie (groupe d'enfants)• Dégager du temps de travail pour le tutorat• Assurer une continuité du tutorat même en cas d'absence de la personne désignée tuteur/tutrice• Disposer de personnel médico-social / chargé de la coordination pour assurer l'encadrement du projet• Mentionner l'accueil des stagiaires dans le projet d'accueil• Ne pas compter le stagiaire dans la norme d'encadrement	<ul style="list-style-type: none">• Être un travailleur salarié du MAE• Avoir une expérience professionnelle probante : au moins 2 ans d'ancienneté dans l'institution et au moins 5 ans d'ancienneté dans la profession• Disposer de temps suffisant pour exercer les missions du tutorat• Avoir acquis les compétences utiles à l'exercice de la fonction de tuteur (à défaut une formation devra être suivie)• Être volontaire pour exercer la fonction de tuteur• Exercer une fonction identique à celle apprise par le jeune• Travailler dans la même implantation que le jeune• Avoir un horaire compatible avec l'horaire du tutoré

2) FINANCEMENT

3.1. Financement pour le Milieu d'accueil

Le Fonds social octroie au MAE une enveloppe destinée à financer du temps de travail supplémentaire pour soutenir et renforcer la fonction de tuteur. Il doit donc y avoir une augmentation du volume de l'emploi salarié.

3.1.1. Calcul du budget sur base de trois enveloppes cumulables

1°	<i>périodes de stage</i>	2€ par période de stage (de 50 min) et par stagiaire (2,5€ par période si tuteur >= 45 ans)
2°	<i>focus group</i>	25 € par heure de participation aux focus group
3°	<i>nombre d'école</i>	25 € X 10 heures (250€) est octroyé par partenaire école avec au moins 3 stagiaires

3.1.2. Modalités d'embauche complémentaire et de tutorat

- Les modalités d'embauche doivent respecter la législation du travail, dont la CCT 35 :
 - Extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel
 - Engagement d'un nouveau travailleur
 - Heures complémentaires si moins de 13h par trimestre
- Le tuteur doit signer un avenant/contrat actant sa prise de fonction de tuteur
- L'embauche complémentaire doit être utilisée tout au long de la mise en œuvre de la fonction de tuteur
- Le responsable peut bénéficier de maximum 25% de l'embauche compensatoire s'il exerce une partie des missions tutorales.

3.2. Financement pour l'Etablissement de promotion sociale

Dans le cadre de la convention entre l'Enseignement de Promotion sociale / APEF-FE.BI (demande de convention de partenariat à introduire auprès du comité de suivi de la convention via le représentant réseau) :

- 4 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée entre 60 et 119 périodes
- 8 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée de minimum 120 périodes
- Les périodes d'encadrement supplémentaires doivent être utilisées dans le cadre du projet «soutien au tutorat»
- Minimum 2 stagiaires doivent effectuer des stages dans des MAE correspondant au profil (voir points 1.1 et 1.2.)